



## Prise en charge Frais de transport

Par **Cyprielle**, le **10/05/2021** à **23:29**

Bonsoir

Je souhaitais avoir des explications sur les frais de transport domicile -travail et travail - domicile.

Mon employeur ne prend pas en charge mes frais de transport alors qu'il le fait pour ma collègue. Sachant qu'il sait que je prends les transports en commun. Est-ce normal ?

Étant actuellement en litige avec lui pour plusieurs points négatifs , que puis-je faire ?

Merci

Cyprielle

Par **janus2fr**, le **11/05/2021** à **07:45**

Bonjour,

Etes-vous salariée du privé ?

Si oui, le code du travail est clair :

[quote]

[Article L3261-2](#)  
[Modifié par LOI n°2008-1330](#)  
[du 17 décembre 2008 - art. 20 \(V\)](#)

L'employeur prend en charge, dans une proportion et des conditions déterminées par voie réglementaire, le prix des titres d'abonnements souscrits par ses salariés pour leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur

lieu de travail accomplis au moyen de transports publics de personnes  
ou de services publics de location de vélos.

[/quote]

Plus de détails ici : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19846>

Par **P.M.**, le **11/05/2021** à **08:34**

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous lui présentez le justificatif comme indiqué dans le dossier...

S'il y a des Représentants du Personnel dans l'entreprise, je vous conseillerais de vous en rapprocher...

Autrement, c'est le Conseil de Prud'Hommes qui est compétent, éventuellement en référé...